



**Association internationale des machinistes et
des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale**

SECOURS AUX SINISTRÉS DE L'AIM

DIRECTIVES CANADA

Service d'aide aux retraités et aux
membres de l'AIM

Secours aux sinistrés

Janvier 2024



Veillez soutenir les secours aux sinistrés de l'AIM

Chers confrères et consoeurs,

Au cours des dernières années, nous avons été témoins de feux de forêt qui ont dévasté Fort McMurray en Alberta, au Canada. Il y a eu des inondations et des tornades qui ont causé des destructions massives dans de nombreuses régions des États-Unis. Le pays tout entier a vu avec horreur des ouragans détruire des parties du Texas, de la Floride, de Porto Rico et des îles Vierges américaines.

Malgré ces événements catastrophiques, vous pouvez être fiers que le Programme d'aide de l'AIM ait été prêt et ait fourni une aide financière à nos consoeurs et confrères lorsqu'ils en avaient le plus besoin. Vos généreuses contributions ont été très utiles. Des membres de partout en Amérique du Nord et à Porto Rico ont reçu votre aide. Les membres qui aident leurs collègues font la différence.

Le financement des secours en cas de catastrophe provient entièrement de dons volontaires comme le vôtre. Afin de maintenir notre plus haut niveau de préparation et de capacité, je vous demande respectueusement de continuer à soutenir cet avantage le plus important pour les membres de l'AIM. Le message est clair; nous sommes prêts à aider nos consoeurs et nos confrères lorsque la catastrophe frappe.

Comme vous le pouvez, veuillez contribuer par l'une des méthodes suivantes:

- Faites un don en ligne à : iam4.me/disasterrelief
- Texte IAMHELP à 55000
- Envoyer les chèques payables à « 1 AM Assistance » et par la poste à :
IAMAW
9000 Machinists Place
Service d'aide aux retraités et aux membres
Upper Marlboro, MD 20772-2687.

J'apprécie beaucoup votre soutien à ce programme important.

Fraternellement,

Jody Bennett
Vice-président général

Services communautaires de l'AIM

Directives de l'AIMTA

CIRCULAIRE OFFICIELLE NO 816 Services communautaires dans l'AIM PUBLIÉE: le 1er juin 2002.

Les districts de l'AIM et les sections locales doivent établir un comité de services communautaires pour aider les membres.

Par conséquent, les sections locales de l'AIM doivent :

1. mettre sur pied un comité de service communautaire chargé d'élaborer des programmes qui contribueront à répondre aux besoins des syndiqués et des membres de leur famille;
2. communiquer avec la Grande loge pour obtenir toute aide nécessaire pour élaborer des programmes et des activités de service communautaire efficaces et fonctionnels;
3. Coordonner les services avec les organismes communautaires, qui bénéficient de l'appui des membres.

(Manuel de référence des dirigeants de l'AIM 10-135)

Conformément à ce qui précède, votre syndicat est prêt à aider lorsque des événements catastrophiques comme des inondations, des ouragans, des tornades et des incendies affectent la vie de nos membres et de leurs familles.

Chaque territoire a un représentant du Comité des services communautaires désigné par le VPG voir la page 3 « formulaire de demande ».

Classification des dommages *Lignes directrices :

Catégorie 1 : Dommages majeurs - Inhabitable :

Des dommages structuraux importants à la maison appartenant au membre en raison d'un ouragan, d'une tornade, d'une inondation ou d'un incendie qui rend la maison inhabitable.

Catégorie 2 : Dommages majeurs - Habitable :

Dommages structuraux causés à la maison par une tornade, une inondation ou un incendie, y compris des dommages aux fenêtres, aux portes, aux murs et au toit, mais la maison demeure habitable.

Catégorie 3 : Dommages mineurs - Habitable ou **Location

Dommages esthétiques minimaux à la maison appartenant au membre en raison d'une tornade, d'une inondation ou d'un incendie, comme le revêtement, les bardeaux et les gouttières, mais la maison est toujours habitable.

**Lignes directrices déterminées et approuvées par le Conseil exécutif de l'AIM.*

***Location -- Les membres qui résident dans des appartements ou des logements locatifs ne recevront que le versement minimal autorisé en raison des ressources limitées de secours en cas de catastrophe.*

Lignes directrices et procédures de règlement des sinistres

Vous trouverez ci-dessous les procédures établies pour soumettre un formulaire de demande et recevoir les décaissements des fonds de secours après une catastrophe naturelle.

- a. Dans les 30 jours suivant la survenance du dommage, le membre doit soumettre un formulaire de réclamation dûment rempli au représentant des services communautaires du territoire.
- b. Le formulaire de demande de règlement doit contenir les renseignements suivants :
 - date de l'événement
 - posséder ou louer/résidence principale ou secondaire
 - le logement est habitable ou non, (sinon, où il se trouve)
 - description des dommages subis par le logement
 - photos ou dessins illustrant les dommages subis par le logement
- c. Le représentant des Services communautaires du territoire examinera le formulaire, s'assurera qu'il est complet, puis le soumettra au VPG du territoire.
- d. Le VPG du territoire soumet le formulaire au Service des retraités et de l'aide aux membres.
- e. Le Service d'aide aux retraités et aux membres reçoit et traite le formulaire de demande, puis envoie le chèque de secours au représentant des Services communautaires du territoire.
- f. Le représentant des Services communautaires du territoire présente le chèque au membre.
- g. Le participant qui reçoit le chèque signe le formulaire « I AM Assistance Distribution of Funds ».
- h. Le représentant des services communautaires du territoire retourne le formulaire « I AM Assistance distribution of funds » signé au Service d'aide aux retraités et aux membres.

NOTES:

- Conformément aux directives de l'AIM, les membres qui présentent une demande de secours en cas de catastrophe doivent être en règle.
- Les retraités en règle de l'AIM sont admissibles aux prestations conformément aux lignes directrices.
- Les réclamations doivent être déposées dans les 30 jours suivant l'événement.
- Les débours de catégorie 1 à 2 ne sont payables que si la maison appartient au membre et qu'elle lui appartient comme résidence principale.
- En raison de ressources limitées, les maisons supplémentaires/secondaires, les dommages aux véhicules, les articles personnels, les meubles, etc. et les pertes de nourriture attribuables aux pannes de courant ne sont pas couverts.

Veuillez retourner les fonds inutilisés à :

IAMAW
9000 Machinists Place
Retirees and Membership Assistance
Upper Marlboro, MD 20772-2687

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour remplir ces formulaires, communiquez avec le représentant désigné de la Grande loge de votre territoire.

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'AIM DEMANDE DE SECOURS AUX SINISTRÉS POUR LE TERRITOIRE CANADIEN

DATE _____

NOM _____ D/SL _____ No. Carte _____
(En règle? O N)

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____ CODE POSTAL _____

EMPLOYEUR _____ QUART _____
(Quart+ heures de travail)

ADRESSE _____

COURRIEL _____ DATE DU SINISTRE _____
(Adresse de courriel personnelle, PAS CELLE DE L'ENTREPRISE)

ÊTES-VOUS PROPRIÉTAIRE O U LOCATAIRE? _____ OCCUPEZ-VOUS VOTRE MAISON/ LOGEMENT? _____

Le meilleur n° de téléphone pour vous rejoindre : _____
(N° domicile, cellulaire, d'un parent ou d'amis. Meilleure façon de vous rejoindre)

VEUILLEZ, DÉCRIRE LES DOMMAGES STRUCTURELS SUBIS PAR VOTRE MALSON:
(N'énumérez que les dégâts structurels de la maison. Pas besoin de lister les voitures inondées, la nourriture
perdue à cause de la perte d'électricité et d'articles ménagers.)

RENOYER LE FORMULAIRE À:

Ralph Martin - Chief of Staff
18 Wynford Drive, Suite 310
Toronto, ON M3C 3S2
rmartin@iamaw.org
416-386-1789

Demande vérifiée par le représentant d'AM Assistance : _____
(District/section locale)

NOM _____ TITRE _____ No. TÉL. _____
(EN LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE _____ DATE _____

REPRÉSENTANT/COMITÉ D'AM ASSISTANCE RESPONSABLE: VEUILLEZ FAIRE LES DEMANDES D'AIDE
PAR L'ENTREPRISE DE VOTRE VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL.

MONTANT _____ CATASTROPHE _____ DATE _____

SIÈGE SOCIAL DU SERVICE D'AIDE DE L'AIM

MONTANT _____ SINISTRE _____ DATE _____

DIRECTEUR _____



**Association internationale des machinistes et
des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale**

9000 Machinists Place
Upper Marlboro, MD 20772

Tel: 301-967-4717
EFax: 240-823-9330
Website: goiam.org

    @MachinistsUnion